

Présentations succinctes des conventions dépassant 100 000 €

Projet MASTIS

Convention cadre de « Capacity Building » entre Lyon 2 et la Commission Européenne (EACEA – Education, Audiovisual and Culture Executive Agency).

L'objet du projet est d'échanger de bonnes pratiques dans la construction de Masters en Informatique, pour aider l'Ukraine et le Monténégro à développer des programmes universitaires de qualité en la matière. Le projet part du constat qu'en informatique, les Masters doivent être extrêmement réactifs, et que les capacités en Ukraine et Monténégro pour ça sont insuffisantes. Ce projet fait suite à un projet Tempus. Un total de 18 universités sont impliquées dans le projet.

Projet ERASMUS+ Partenariat stratégique Pas de Deux

Rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour la conduite de spectacles vivants

Le projet vise à créer un instrument (guide de bonnes pratiques) destiné aux acteurs et aux intervenants culturels opérant dans le domaine des festivals artistiques. Le projet offre l'opportunité aux étudiants suivant une formation de type académique d'accompagner pendant deux ans un processus concret de réalisation et de gestion d'un festival.

Convention de subvention ERASMUS + Mobilité de l'enseignement supérieur

Un projet de mobilité de l'enseignement supérieur permet de financer des mobilités intra-européenne entre pays du programme ERASMUS +.

Le programme favorise les actions de mobilité en Europe et à l'international pour les étudiants (périodes d'études ou de stage), le personnel enseignant, ainsi que l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur.

Pour les étudiants, l'acquisition de compétences linguistiques, interculturelles et professionnelles favorisent le développement personnel ainsi qu'une meilleure insertion sur le marché du travail européen.

Pour les enseignants et l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur, l'acquisition et le partage de connaissances et de savoir-faire participent à l'amélioration de la qualité des enseignements, à l'innovation, ainsi qu'au développement professionnel, tout en renforçant les coopérations entre établissements européens

Convention financière Mobilité internationale de crédit

Un projet de mobilité internationale de crédits permet d'établir un programme de mobilité entre des pays du programme ERASMUS + et des pays partenaires du programme ERASMUS +. La différence avec la mobilité de l'enseignement supérieur (intra-européenne) est l'opportunité d'organiser des mobilités à partir d'autres parties du monde vers la France et de mettre en place des mobilités sortantes vers des pays partenaires du programme.

Ainsi, le projet de mobilité internationale de crédit de l'Université Lumière Lyon 2 est en partenariat avec trois universités en Ukraine et une université en Serbie.

La mobilité internationale de crédits vise à améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur européen et finance donc majoritairement des mobilités entrantes depuis les pays partenaires.